Recherche RDT, 6ème programme-cadre CE 2002-2006: renforcement de l'Espace européen de recherche

2001/0122(CNS) - 12/06/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. W.G. VAN VELZEN (PPE-DE, NL) par 521 voix pour, 3 contre et 0 abstention, le Parlement européen a amendé en détail le premier programme spécifique d'intégration et de renforcement de l'espace européen de recherche dans le cadre du VIème programme-cadre. Le but de ces amendements est de clarifier les priorités thématiques, à savoir : - sciences de la vie, génomique et biotechnologies de la santé: selon le Parlement, la priorité devrait être donnée à la prévention et au traitement des maladies. Les outils de diagnostic devraient être soutenus avant tout s'ils sont liés à des efforts thérapeutiques. À cet égard, le Parlement entend promouvoir la thérapie cellulaire, la recherche de solutions ne posant pas de problèmes éthiques et la recherche sur les plantes transgéniques pour la production de médicaments. Le Parlement a par ailleurs précisé les lignes prioritaires de recherche en ce qui concerne les maladies cardiovasculaires et le diabète, tout en insistant sur l'objectif de lutte contre le cancer. Le Parlement a également adopté un amendement déclarant que le contrôle des conditions liées à des maladies, par exemple le progrès des connaissances en matière de médecine paliative et de soins devrait être soutenu ; - technologies de la société de l'information : les amendements demandent que la recherche soit centrée sur des systèmes de santé interactifs et intelligents et sur les technologies permettant de valoriser le patrimoine artistique, archéologique et culturel. Le Parlement insiste également sur les actions novatrices permettant de réduire l'impact environnemental des TIC, le développement accéléré du réseau paneuropéen GEANT et sur la recherche en photonique. L'un des amendements adoptés met l'accent sur la nécessité de développer les infrastructures de communication mobile, sans fil, optique et à large bande, ainsi que les technologies informatiques qui peuvent être adaptées à de nouvelles applications et aux services ; - nanotechnologies et nanosciences : selon le Parlement, le principal objectif devrait être de soutenir la recherche en matière d'intégration des entités biologiques et non biologiques qui ouvrent de nouveaux horizons à de nombreuses applications concernant la médecine, l'environnement et les systèmes d'analyses alimentaires ; - l'aéronautique et l'espace : en plus des objectifs de base, visant à permettre à l'industrie aéronautique d'améliorer sa compétitivité, la compétitivité de l'aviation commerciale européenne devrait également être améliorée. La recherche portera aussi sur les opérations de mise en orbite. De plus l'accent devrait être mis sur les sciences de l'espace et l'étude du système solaire, incluant la recherche sur le soleil, le climat et la géologie de la terre ; - qualité et sécurité alimentaires : le Parlement est d'avis qu'il faut davantage développer les technologies alimentaires en gardant, vu le rôle fondamental que joue la nutrition au regard de la santé et de la prévention des maladies, le contrôle des risques sanitaires, associés aux changements environnementaux. La recherche devrait porter sur les techniques permettant d'analyser les nouveaux aliments et de tester leur authenticité ainsi que sur des méthodes permettantde contrôler les conditions chimiques et biologiques et le risque allergique pendant toute la chaîne alimentaire. Indépendamment de l'alimentation, le Parlement plaide en faveur d'une recherche ciblée et coordonnée, axée sur la gestion de la sécurité au travail de façon à réduire l'incidence du travail sur la santé et la sécurité des travailleurs; - développement durable, changement mondial et écosystèmes : une plus grande compréhension des écosystèmes marins et terrestres sont nécessaires. Ce secteur devrait aussi inclure la recherche sur l'impact du changement climatique sur les stocks de poissons et sur les effets des activités de pêche. Le Parlement insiste aussi sur la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables; - les citoyens et la gouvernance dans une société basée sur la connaissance : la priorité devrait être donnée à la compréhension de l'histoire de l'Europe, de ses peuples et de son héritage culturel, à l'évolution de la pensée européenne, sociale et politique et des institutions, à l'unité et à la diversité de la culture européenne et enfin, aux contributions européennes à la civilisation mondiale. Enfin, sur un plan général, le Parlement estime que les activités de recherche interdisciplinaire intégrée doivent être favorisées, ainsi que des approches orientées vers les besoins concrets des citoyens.